

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **14/08-1287*02 Mod**

Modificatif au Document Technique d'Application 14/08-1287

Evacuation des produits de combustion et amenée d'air comburant pour appareil à circuit de combustion étanche

Isocox Aluminium

Relevant des normes

NF EN 1856-1

Titulaire : Cox Geelen BV
Emmastraat 92
NL-6245 Hz Eijsden
Tél. : +31 43 409 95 00
Fax : +31 43 409 19 87
Internet : www.coxgeelen.com
E-mail : coxmail@coxgeelen.nl

Distributeur : Tôlerie Emaillerie Nantaise
2, rue Robert Schuman BP29
FR-44801 Saint-Herblain
Tél. : +33 (0)2 51 80 77 60

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 14

Installations de génie climatique et installations sanitaires

Vu pour enregistrement le 9 septembre 2009



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Compte tenu de la publication de l'arrêté du 27 avril 2009 modifiant l'alinéa IV de l'article 18 « Appareils à circuit étanche » de l'arrêté du 2 août 1977 modifié « relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances », les dispositions suivantes sont désormais applicables pour les conduits d'évacuation des produits de combustion non concentriques, fonctionnant en pression, qui desservent des appareils à gaz à circuit de combustion étanche :

Le conduit d'évacuation doit être entièrement entouré par une enveloppe (gaine, fourreau) mise à l'air libre à son débouché à l'extérieur et en partie supérieure. Cette enveloppe doit permettre d'assurer l'évacuation vers l'extérieur des produits de combustion en cas de fuite du conduit. L'ensemble constitué par le conduit et son enveloppe répond à des exigences garantissant, de manière pérenne, qu'aucune fuite de produits de combustion ne puisse se produire à l'intérieur des locaux.

En conséquence, les systèmes individuels non concentriques desservant des appareils à gaz de type :

- C12, C13, C32, C33 en configuration dissociée,
- C52, C53 en configuration séparée,
- C62, C63 en configuration dissociée ou séparée,

installés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances, sont exclus du domaine d'emploi du Document Technique d'Application 14/08-1287.

Pour le Groupe Spécialisé n°14
Le Président
Alain DUIGOU

Document non valide